

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 janvier 2025 - Délibération n°25-009**

Objet : Modification du règlement intérieur du secteur adolescents

Le sept janvier deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le trente-et-un décembre précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, J-P. ROUX, M. MESSINES, M. MONNIER, M. EL AIMER, A. MATEU, P. PLONGET, F. LOPEZ, C. PELEGRIN, C. BOUILLET, P. MAGALHAES ALVES, F. BOUCHE, E. SIFUENTES, H. NEVEU, X. PECHAIRAL, H. NICOLAS, D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNE PROCURATION :

L. HEBRARD donne procuration à J-J. GRANAT, N. ANDREO donne procuration à I. ALCANIZ-LOPEZ, B. MALLET donne procuration à H. NICOLAS.

SECRETAIRE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

* * *

Rapporteur : Isabel ALCANIZ-LOPEZ, 3^{ème} adjointe

Afin d'être en cohérence avec le projet éducatif approuvé par la délibération n°23-133 du 4 décembre 2023, et d'atteindre les objectifs fixés par la convention d'objectifs et de financement de la caisse d'allocations familiales du Gard approuvé par la délibération n°24-068 du 1er octobre 2024, il est proposé de modifier le règlement intérieur du secteur ado approuvé par la délibération n°24-054 du 11 juin 2024.

Cette modification porte sur chapitre II article 1 les modalités d'inscription.

Il est proposé que les adolescents s'inscrivent à une journée supplémentaire dans la même semaine afin de bénéficier d'une activité dite « sortie », ceci afin de ne pas pousser les jeunes à des activités de simple consommation.

Cette modification est applicable à compter des vacances scolaires de février 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 23-133 du 4 décembre 2023 relative à l'approbation du projet éducatif enfance-jeunesse ;

Vu la délibération 24-054 du 11 juin 2024 relative au règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires du secteur ado ;

Vu la délibération 24-068 du 1^{er} octobre 2024 relative à l'approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement du secteur des adolescents ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité par 28 voix pour et 1 abstention (X. PECHAIRAL) ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal de Manduel approuve le règlement intérieur du secteur ado.

ARTICLE 2. Ce nouveau règlement intérieur sera mis en application lors des prochaines vacances scolaires 2025.

Convocation : 31 décembre 2024
Affichage ordre du jour : 31 décembre 2024
Présents : 26
Suffrages exprimés : 29
Absents : 3
Publiée le :

10 JAN. 2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Isabel ALCANIZ-LOPEZ

